



à nos jeunes l'éducation dont ils ont besoin pour atteindre leur plein potentiel. Grâce à cette nouvelle convention, le Nunavut continuera d'offrir des salaires et des avantages sociaux concurrentiels, ce qui nous permettra de retenir et de recruter les meilleurs enseignants et enseignantes pour nos collectivités. »

Au cours de la cérémonie, Justin Matchett, président de l'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut, a déclaré : « Au nom des membres, je suis très heureux de signer cette nouvelle convention collective entre l'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut et le gouvernement du Nunavut. Lorsqu'il a été demandé à nos membres de voter sur cette convention, le taux d'approbation était élevé. Nous pensons qu'il s'agit d'un excellent accord en faveur de nos membres. Nous tenons à remercier le gouvernement du Nunavut d'avoir été un partenaire collaborateur à la table de négociation, dans ce que nous estimons être une séance de négociation concertée, à la fois juste et raisonnable. Nous sommes impatients de continuer à renforcer notre relation avec le gouvernement du Nunavut afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants et enseignantes et l'environnement d'apprentissage de nos élèves. »

En bref :

- Augmentations salariales annuelles de deux pour cent la première année, d'un et demi pour cent la deuxième année, d'un et demi pour cent la troisième année et de deux pour cent la quatrième année de la convention collective à compter du 1er juillet 2021. Les augmentations sont appliquées le 1er juillet de chaque année de la convention collective.
- Un congé pour violence domestique sera accordé au personnel, lui permettant de prendre jusqu'à trois jours de congé payé pour se rendre à des rendez-vous avec des professionnels, à des procédures judiciaires ou à toute autre activité nécessaire pour assurer sa santé, sa protection et sa sécurité.
- Le congé spécial offrira désormais au personnel cinq jours lors du décès d'un membre de la famille immédiate et une demi-journée pour assister aux funérailles d'une tante ou d'un oncle.
- Le congé parental s'alignera sur les changements apportés à l'assurance-emploi fédérale, permettant au personnel de prendre un congé prolongé et de recevoir la prestation parentale prolongée.
- Le congé culturel saisonnier inuit remplace le congé de chasse, de pêche et de récolte, permettant d'utiliser un jour comme congé spécial et le deuxième jour comme congé non payé.

